

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Nos marchandises sont vendues départ cave. Le mode de livraison est contractuellement défini. Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport utilisé. En cas d'avaries survenues au cours de celui-ci, il incombe au destinataire de faire auprès du transporteur, toutes réserves, dans les délais requis, conformément aux Articles 105 et 106 du Code du Commerce. Toute commande est réputée contractuellement définie entre les parties, dès l'accusé de réception de la commande. Toutes contestations éventuelles ne pourront être prises en compte que si elles sont formulées dans les 48 heures. Nos marchandises sont payables à domicile. Cette clause est attributive de juridiction sans dérogation, même en usage de traites, virements ou autres procédés bancaires de règlement.

En cas de litige, la juridiction du Tribunal de Mâcon sera seule compétente. L'article 21 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, partiellement codifié à l'article 441-6 du code de commerce, plafonne désormais les délais de paiement à 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. Toute somme non payée à l'échéance, porte de droit intérêt, à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal, et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Réserve de propriété : suivant la Loi n° 80.335 du 12 mai 1980, nos marchandises restent notre propriété jusqu'au complet paiement de leur prix par l'acheteur.

Aucun escompte ne sera appliqué en cas de paiement anticipé.